

Les idées reçues des professionnels autour de l'IVG et de la contraception

Raymonde Moullier, médecin orthogéniste

Centre Clotilde Vautier,

Centre Simone Veil,

Centre CH Cholet

L'EXISTENCE D'UN DROIT A
L'IVG DEVRAIT ETRE LE
GARANT D'UNE VRAIE
LIBERTE EN LA MATIERE

D'AUTRES FACTEURS INTERVIENNENT:
LE COMPORTEMENT DES
SOIGNANTS

EXEMPLES DE SITUATIONS VECUES(1)

- Mme F., 36 ans, à qui le gyn dit : “ne serait-il pas temps d’avoir un enfant ?
- Mme N., lors d’une écho de datation en vue d’une IVG : écran dirigé vers elle, bruits du cœur amplifiés.
- Mme J. allaite depuis 6 mois et n’a pas de contraception parce que l’allaitement en est une.
- Mme G., 45 ans: son médecin lui a ôté son DIU parce qu’elle ne risque plus rien.

EXEMPLES DE SITUATIONS VECUES(2)

- Mme M., 3 enfants, appelle la gyn pour lui dire sa décision d'IVG. La secrétaire : "on ne fait pas ça chez nous" et raccroche.
- Mme C., 32 ans, 7 G, 3 FC, 4 enfants, enceinte quand son mari décède, dernier né en juin, le gyn refuse la LT demandée parce que trop jeune.
- Mme D., 40 ans, a eu des triplés après +sieurs FIV, est dite "stérile", enceinte "naturellement", décide IVG, aurait pu entendre "c'est dommage après tout ce qu'on a fait pour elle".

UN COMPORTEMENT IDEAL POUR UN PARCOURS IDEAL

- Mme F., 22 ans, étudiante, sous OP, retard de règles, test +, cs gyn/obst pour demande d'IVG.
- Il fait valoir sa **clause de conscience** (respect de son intégrité).
- **Information éclairée** (loi, méthodes, coût, coordonnées), **certificat daté**, rdv 9j, IVG ss AL 48h + tard, pose DIU Cu immédiate, cs post va très bien.
- AUTONOMIE, JUSTICE, BIENFAISANCE, NON MALFAISANCE.